Règlement financier pour l'année scolaire 2025-2026

Annexe au contrat de scolarisation

Table des matières

Table des matières 1

Les tarifs 2

1. Les contributions familiales 2
   1.1. Méthode de calcul 2
   1.2. Documents à transmettre selon la situation du foyer : 3
   1.3. Grilles tarifaires : école - collège – legt 3
   1.4. Grilles tarifaires : lycée professionnel industriel 4
   1.5. Grilles tarifaires : lycée professionnel tertiaire 4
   1.6. Grilles tarifaires : campus (post-bac) 4
   1.7. Réductions tarifaires (non cumulable avec d'autres réductions) 5
2. Restauration 5
   2.1. Tarifs Ecole -Collège 5
      2.1.1. Forfait demi-pension 5
      2.1.2. Repas occasionnels 5
   2.2. Tarifs Lycées et Post-Bac 6
      2.2.1. Forfait demi-pension du 15/09/2025 au 07/06/2026 6
      2.2.2. Repas occasionnels 6
3. Internat 7
   3.1. Tarifs Internat 7
4. Les autres prestations 7
   4.1. Garderie/Etude 7
   4.2. Assurance scolaire 7
   4.3. Cotisation APEL 7
   4.4. Revue La Salleliens international 8
   4.5. Tablette numérique (élèves de lycée général) 8
   4.6. Bourses 8
   4.7. Badge/carte accès/clés 8

Les modalités financières 8

1. Acompte d'inscription ou de réinscription 8
2. Modalités de facturation 8
3. Modalités de paiement 8
   3.1. Prélèvements automatiques mensuels 8
   3.2. Carte bancaire 8
   3.3. Virement Bancaire 9
   3.4. Chèque 9
   3.5. Divers 9

Ensemble Scolaire LA SALLE – Clermont Ferrand
14, rue Godefroy de Bouillon 63037 Clermont-Ferrand Cedex 01
Tél. 04 73 98 54 54 – administration@lasalle63.fr
www.lasalle63.fr

Version du document : V.1.0
Association loi 1901 – N° Siret : 512 472 390 000 16

LES TARIFS

1. LES CONTRIBUTIONS FAMILIALES

1.1. METHODE DE CALCUL

Les contributions familiales sont établies en fonction des capacités financières des foyers. Ce mode de contribution solidaire favorise une école ouverte à tous et répond également au projet éducatif lasallien. Le calcul du coefficient détermine la tranche de contribution affectée au foyer.

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence du foyer (figurant sur l'avis d'imposition)}}{\text{Nombre de parts fiscales du foyer (figurant sur l'avis d'imposition)}}$$

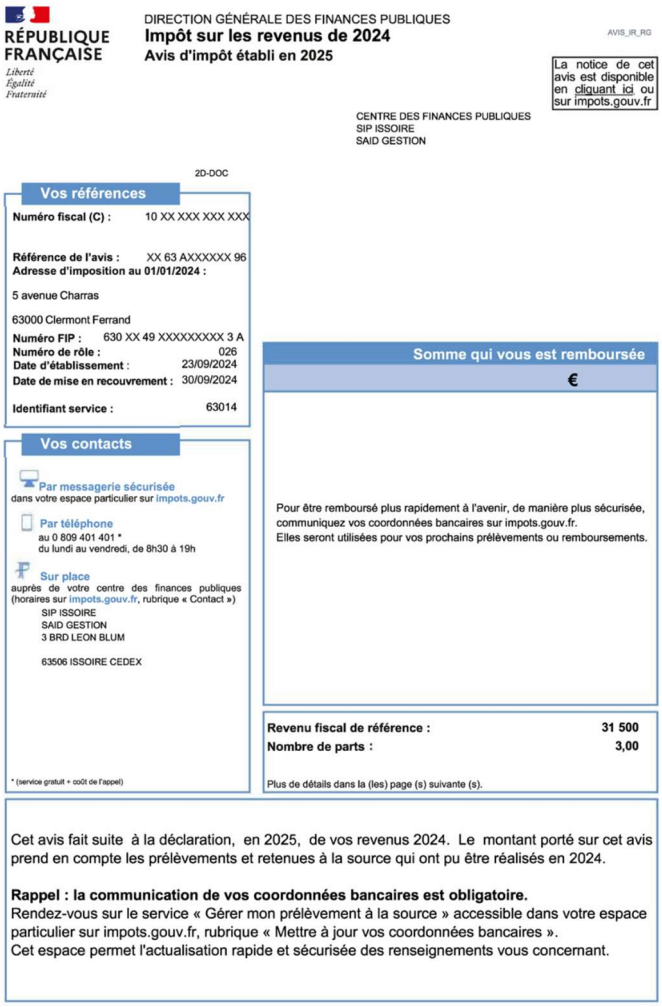

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ISSOIRE
SAID GESTION

2D-DOC

Vos références

Numéro fiscal (C) : 10 XX XXX XXX XXX

Référence de l'avis : XX 63 AXXXXXX 96
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

5 avenue Charras

63000 Clermont Ferrand

Numéro FIP : 630 XX 49 XXXXXXXXX 3 A
Numéro de rôle : 026
Date d'établissement : 23/09/2024
Date de mise en recouvrement : 30/09/2024

Identifiant service : 63014

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP ISSOIRE
SAID GESTION
3 BRD LEON BLUM

63506 ISSOIRE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée
€

Pour être remboursé plus rapidement à l'avenir, de manière plus sécurisée, communiquez vos coordonnées bancaires sur impots.gouv.fr.
Elles seront utilisées pour vos prochains prélèvements ou remboursements.

Revenu fiscal de référence : 31 500
Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2025, de vos revenus 2024. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2024.

Rappel : la communication de vos coordonnées bancaires est obligatoire.
Rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ».
Cet espace permet l'actualisation rapide et sécurisée des renseignements vous concernant.

Exemple :

- Revenu fiscal de référence : 31 500€
- Parts fiscales : 3
- 30500€ / 3 = 10500€

Un coefficient de 10 500€ correspond à une affectation en tranche 6.

1.2. DOCUMENTS A TRANSMETTRE SELON LA SITUATION DU FOYER :

- Personnes mariées :
  - *Copie intégrale de l'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024)*
- Personnes vivant maritalement :
  - *Copie intégrale des deux avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024)*
- Parents divorcés ou séparés avec un seul parent payeur à 100% :
  - *Copie intégrale de avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024)*
- Parents divorcés ou séparés avec deux parents payeurs moitié/moitié :
  - *Copie intégrale des avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) des deux parents.*
- Famille recomposée :
  - *Copie intégrale des avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) des adultes composant le foyer*
- Etudiant majeur ayant son propre avis d'imposition :
  - *Copie intégrale de l'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024)*
- Etudiant majeur déclaré sur l'avis d'imposition de ses parents :
  - *Copie intégrale de l'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) des parents.*
- Famille avec revenus de l'étranger :
  - *Attestation justifiant les revenus perçus (bulletins de salaire, attestation employeur, …/…).*

Vous devez téléverser ces documents dès que possible et au plus tard le mercredi 10 septembre 2025 sur votre espace Ecoledirecte.

A défaut le tarif de la tranche 9 indiqué sur les conventions financières vous sera facturé.

L'établissement s'engage à respecter la confidentialité des justificatifs de ressources transmis par les parents.

1.3. GRILLES TARIFAIRES : ECOLE - COLLEGE – LEGT

Coefficient			Maternelle	Elémentaire	Collège	LEGT
Tranche	De	À				
T1	0 €	Moins de 1000 €	289 €	309 €	330 €	495 €
T2	1 000 €	Moins de 4 000 €	526 €	557 €	608 €	886 €
T3	4 000 €	Moins de 6 000 €	557 €	582 €	644 €	933 €
T4	6 000 €	Moins de 8 000 €	598 €	630 €	687 €	999 €
T5	8 000 €	Moins de 10 000 €	630 €	666 €	718 €	1 046 €
T6	10 000 €	Moins de 12 000 €	666 €	708 €	749 €	1 113 €
T7	12 000 €	Moins de 14 000 €	714 €	756 €	793 €	1 197 €
T8	14 000 €	Moins de 16 000 €	767 €	798 €	840 €	1 281 €
T9	Au-dessus de 16 000 €		814 €	851 €	893 €	1 365 €

	Maternelle	Elémentaire	Collège	LEGT
Forfait activités et fournitures	94 €	73 €		
IPad				130 €

1.4. GRILLES TARIFAIRES : LYCEE PROFESSIONNEL INDUSTRIEL

Coefficient			CAP	Bac Pro	BMA	3ème
Tranche	De	À	Electricien	MELEC – MSPC – TRPM – CVPM - MES		Prépa Métiers
T1	0 €	Moins de 1000 €	505 €	479 €	520 €	330 €
T2	1 000 €	Moins de 4 000 €	832 €	791 €	864 €	536 €
T3	4 000 €	Moins de 6 000 €	879 €	838 €	921 €	572 €
T4	6 000 €	Moins de 8 000 €	951 €	909 €	993 €	619 €
T5	8 000 €	Moins de 10 000 €	1 019 €	972 €	1 066 €	659 €
T6	10 000 €	Moins de 12 000 €	1 108 €	1 050 €	1 166 €	718 €
T7	12 000 €	Moins de 14 000 €	1 188 €	1 129 €	1 251 €	767 €
T8	14 000 €	Moins de 16 000 €	1 284 €	1 220 €	1 359 €	825 €
T9	Au-dessus de 16 000 €		1 370 €	1 306 €	1 445 €	877 €

1.5. GRILLES TARIFAIRES : LYCEE PROFESSIONNEL TERTIAIRE

Coefficient			CAP	Bac Pro	3ème
Tranche	De	À	AEPE	AGOrA - AEPA	Prépa Métiers
T1	0 €	Moins de 1000 €	500 €	500 €	330 €
T2	1 000 €	Moins de 4 000 €	824 €	824 €	536 €
T3	4 000 €	Moins de 6 000 €	871 €	871 €	572 €
T4	6 000 €	Moins de 8 000 €	942 €	942 €	619 €
T5	8 000 €	Moins de 10 000 €	1 009 €	1 009 €	659 €
T6	10 000 €	Moins de 12 000 €	1 087 €	1 087 €	718 €
T7	12 000 €	Moins de 14 000 €	1 176 €	1 176 €	767 €
T8	14 000 €	Moins de 16 000 €	1 260 €	1 260 €	825 €
T9	Au-dessus de 16 000 €		1 344 €	1 344 €	877 €

1.6. GRILLES TARIFAIRES : CAMPUS (POST-BAC)

Coefficient			CPGE	BTS	DCG	DN MADe
Tranche	De	À	MPSI / MP	NDRC – CG – SIO – CPI - ELEC	L1 – L2 – L3	
T1	0 €	Moins de 1000 €	822 €	853 €	716 €	853 €
T2	1 000 €	Moins de 4 000 €	1 363 €	1 415 €	1 185 €	1 415 €
T3	4 000 €	Moins de 6 000 €	1 420 €	1 524 €	1 242 €	1 524 €
T4	6 000 €	Moins de 8 000 €	1 502 €	1 665 €	1 326 €	1 665 €
T5	8 000 €	Moins de 10 000 €	1 560 €	1 791 €	1 410 €	1 791 €
T6	10 000 €	Moins de 12 000 €	1 633 €	1 930 €	1 488 €	1 930 €
T7	12 000 €	Moins de 14 000 €	1 723 €	2 046 €	1 575 €	2 046 €
T8	14 000 €	Moins de 16 000 €	1 819€	2 226 €	1 680 €	2 226 €
T9	Au-dessus de 16 000 €		1 926 €	2 354 €	1 785 €	2 354 €

Formations Hors Contrat avec l'Etat	
Bachelor Design Graphique	DSCG en formation initiale
4 783 €	4 636 €

Les tarifs sont calculés pour l'année en tenant compte de l'organisation des études notamment les absences pour stages, examens, voyages scolaires…

1.7. Reductions tarifaires (non cumulable avec d'autres reductions)

Réductions tarifaires pour les fratries

Les parents qui inscrivent plusieurs enfants dans l'ensemble scolaire bénéficient d'une réduction :

- Pour 2 enfants scolarisés :
  - *Réduction de 10% non cumulable appliquée sur la contribution facturée pour le plus jeune.*
- Pour 3 enfants scolarisés :
  - *Réduction de 50% non cumulable appliquée sur la contribution facturée pour le plus jeune.*
- Au-delà-de 3 enfants scolarisés :
  - *Application du tarif de la tranche 1 sur la contribution facturée pour le 4ième enfant et suivants.*

Autres réductions tarifaires

- Décès d'un parent payeur :
  - *Application du tarif de la tranche 1 pour tous les enfants durant toute la scolarité dans l'ensemble scolaire à compter de la date de l'évènement.*
- Réduction spécifique pour les personnels de l'enseignement catholique
  - *Le document à compléter est à retirer auprès du service comptabilité*
- Difficultés financières :
  - *Les parents rencontrant des difficultés financières peuvent prendre contact avec le chef d'établissement. administration@lasalle63.fr*

2. Restauration

2.1. Tarifs Ecole -College

2.1.1. Forfait demi-pension

	Maternelle	Elémentaire	Collège
Forfait 4 jours	723,00 €	759,50 €	823,00 €

Le forfait demi-pension comprend les repas des lundis, mardis, jeudis, vendredis de la période scolaire de septembre à juin. Les repas pris le mercredi sont considérés comme des « repas occasionnels ».

Le choix du forfait est fait par les parents lors de l'inscription.

Toute demande de changement de régime en cours d'année devra être transmise **un mois avant la date du changement** par mail à comptabilite@lasalle63.fr, **une seule demande par an sera étudiée**.

Le forfait est annuel et aucune déduction n'est accordée pour convenance personnelle. Les repas non-pris ne sont pas remboursables.

En cas d'absence prolongée pour maladie d'une durée d'au moins 5 jours consécutifs dûment constatée par certificat médical, et sur demande de la famille, une déduction sera appliquée à compter du 1er jour d'absence.

En cas d'arrêt définitif de la scolarité en cours d'année un remboursement prorata-temporis sera effectué.

Pour les élèves ayant un protocole d'accueil individualisé (PAI) et apportant un panier repas, une somme annuelle forfaitaire de 100 € sera facturée pour couvrir les frais de mise à disposition et l'entretien de la salle de restauration, les frais de mise à disposition de matériel et la surveillance du repas.

2.1.2. Repas occasionnels

	Maternelle	Elémentaire	Collège
Repas Occasionnel	5,99 €	6,35 €	7,46 €

Les repas pris occasionnellement doivent faire l'objet d'un approvisionnement du compte restauration par la famille avant la date du repas.

- Par carte bancaire via Ecole Directe (https://www.ecoledirecte.com « paiements en ligne »)
- Par chèque (à l'ordre de « ensemble scolaire La Salle Clermont ») adressé au service comptabilité

En fin d'année scolaire le solde des comptes restauration sera facturé (solde débiteur) ou remboursé (solde créditeur) aux familles.

En cas de non-paiement, l'établissement se réserve le droit de ne plus admettre l'élève à la demi-pension. Il en avertira les parents par lettre simple.

2.2. Tarifs Lycees et Post-Bac

2.2.1. Forfait demi-pension du 15/09/2025 au 07/06/2026

	Lycée	Lycée Professionnel	Post Bac
Forfait 5 jours	1 022 €		
Forfait 4 jours	818 €		
Forfait 3 jours	612 €		
Forfait 2 jours	408 €		

La tarification au forfait demi-pension est effective du **15 septembre 2025 au 07 juin 2026**.

Le choix du forfait (2,3,4 ou 5 repas) doit être confirmé par les familles au plus tard le 14/09/2025 (saisie sur école directe).

Toute demande de changement de régime en cours d'année devra être transmise **un mois avant la date du changement par mail** à comptabilite@lasalle63.fr, **une seule demande par an sera étudiée**.

Le forfait est annuel et aucune déduction n'est accordée pour convenance personnelle, les repas non-pris ne sont pas remboursables.

En cas d'absence prolongée pour maladie d'une durée d'au moins 5 jours consécutifs dûment constatée par certificat médical, et sur demande de la famille, une déduction sera appliquée à compter du 1er jour d'absence.

Une déduction pour repas non pris correspondant aux périodes de stages et/ou voyage scolaire sera appliquée.

En cas d'arrêt définitif de la scolarité en cours d'année un remboursement prorata-temporis sera effectué.

Pour les élèves ayant un protocole d'accueil individualisé (PAI) et apportant un panier repas, une somme annuelle forfaitaire de 100 € sera facturée pour couvrir les frais de mise à disposition et l'entretien de la salle de restauration, les frais de mise à disposition de matériel et la surveillance du repas.

2.2.2. Repas occasionnels

	Lycée	Lycée Professionnel	Post Bac
Repas occasionnel	8,20 €		
Repas hors période forfait	7,20 €		
Cafet basic	6,35 €		
Cafet plus	7,45 €		

Les repas pris occasionnellement doivent faire l'objet d'un approvisionnement du compte restauration par la famille avant la date du repas.

- Par carte bancaire via Ecole Directe (https://www.ecoledirecte.com « paiements en ligne »)
- Par chèque (à l'ordre de « ensemble scolaire La Salle Clermont ») adressé au service comptabilité

En fin d'année scolaire le solde des comptes restauration sera facturé (solde débiteur) ou remboursé (solde créditeur) aux familles.

En cas de non-paiement, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne plus admettre l'élève à la demi-pension.

3. INTERNAT

3.1. TARIFS INTERNAT

Chambre individuelle Bâtiment A	4 248 €
Chambre individuelle Bâtiment B	4 248 €
Chambre individuelle Bâtiment C	4 930 €
Chambre double Bâtiment A	3 681€
Chambre double Bâtiment B	3 681€
Chambre double Bâtiment C	4 589€

Le forfait annuel (année scolaire) facturé inclut l'hébergement, les petits déjeuners et les repas du soir du lundi au vendredi.

Pour les repas du midi, voir article « restauration » ci-dessus.

Les tarifs sont calculés pour l'année en tenant compte de l'organisation des études notamment les absences pour stages, examens, voyages scolaires….
A titre exceptionnel il pourra être demandé à la famille de libérer la chambre en période de vacances scolaire (internat fermé).

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence pour convenance personnelle.

Seul un arrêt de la scolarité en cours d'année pourra donner lieu à un remboursement prorata-temporis.

Un dépôt de garantie d'un montant de 170€ est demandé dès la rentrée scolaire, il est réglable par chèque à l'ordre de : Ogec Auvergne J. B. de La Salle. Il est remboursable en cas de départ définitif de l'internat en fin d'année (non-réinscription) dans un délai de deux mois, déduction faite des dégâts imputables à l'élève.

Le dépôt de garantie n'est pas remboursé en cas d'exclusion ou de départ volontaire en cours d'année.

4. AUTRES PRESTATIONS

4.1. GARDERIE/ETUDE

Une garderie est proposée aux élèves scolarisés à l'école, sur les sites Monanges et Franc Rosier,

- Tarif jusqu'à 17h30 : 1.60€ par soir et par enfant
- Tarif jusqu'à 18h30 : 2.60€ par soir et par enfant

L'établissement se réserve le droit de ne plus admettre l'élève à la garderie en cas de non-respect des horaires de fermeture et/ou en cas d'impayé.

Les frais de garderie n'apparaissent pas sur la facture annuelle et doivent être réglés :

- Par carte bancaire via Ecole Directe (https://www.ecoledirecte.com « paiements en ligne »)
- Par chèque (à l'ordre de « Ogec Auvergne J. B. de La Salle ») adressé au service comptabilité

4.2. ASSURANCE SCOLAIRE

L'établissement souscrit à la FEC un contrat « individuel accident » (Harmonie) pour tous les élèves, à compter du 01-09-2025 pour l'année entière.

Il appartient à la famille de fournir obligatoirement, dès la rentrée de septembre 2025, une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

4.3. COTISATION APEL

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services. L'adhésion à l'Apel inclut l'abonnement à la revue mensuelle 'Famille et Education'.

La cotisation est de 24€ par famille (tarif 2024-2025 à titre indicatif).

L'adhésion à L'APEL est systématique, sauf demande contraire de la famille notifiée en début d'année.

4.4. Revue La Salleliens international

L'abonnement à la revue trimestrielle La Salleliens international, éditée par les frères des écoles chrétiennes, est proposé au tarif préférentiel de 10.90€ (tarif 2024-2025 à titre indicatif).

4.5. Tablette numerique (eleves de lycee general)

La location s'élève à 130€ par an sur les trois années de scolarisation, la valeur de rachat est de 80€. Les conditions générales sont régies par l'annexe « conditions de mise à disposition d'une tablette numérique IPad ».

4.6. Bourses

L'ensemble scolaire La Salle Clermont Etablissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat est habilité à recevoir des élèves boursiers.

4.7. Badge/carte acces/cles

En cas de perte ou de détérioration de la carte scolaire-carte restauration et/ou badge fournis par l'établissement leur remplacement fera l'objet d'une facturation (carte : 6€, badge : 15€).

Pour les internes la perte ou la détérioration de la clé de chambre fera l'objet d'une facturation d'un montant de 10€.

LES MODALITES FINANCIERES

La situation financière de la famille est consultable à tout moment sur son espace personnel « Ecole directe ».

1. Acompte d'inscription ou de reinscription

Lors de l'inscription ou de la réinscription de l'enfant, un acompte de 100€ est versé par les parents ; cet acompte sera déduit de la facture annuelle.

2. Modalites de facturation

L'ensemble des prestations annuelles font l'objet d'une facture annuelle adressée fin septembre. Des factures de régularisation pour les prestations annexes rendues de manière occasionnelle (voyages, sorties, livres …/…) pourront être émises au cours de l'année scolaire.

3. Modalites de paiement

3.1. Prelevements automatiques mensuels

Le règlement par prélèvement automatique est le mode de règlement privilégié et souhaité par l'établissement. Il reste obligatoire pour les élèves internes.

Le montant de la facture annuelle fera l'objet de 9 prélèvements automatiques, le 10 de chaque mois d'octobre à juin.

Si des factures de régularisation interviennent en cours d'année, le montant des échéances pourra être rectifié en conséquence.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront réclamés au payeur.

3.2. Carte bancaire

Via Ecole Directe https://www.ecoledirecte.com (onglet « paiement en ligne »)

Il n'est pas envoyé d'avis d'échéance pour les règlements par carte bancaire.

3.3. Virement Bancaire

Le paiement par virement bancaire est possible, pour obtenir les coordonnées bancaires de l'établissement prendre contact avec le service comptabilité de l'établissement.

Il n'est pas envoyé d'avis d'échéance pour les règlements par virement bancaire.

3.4. Cheque

Les règlements par chèque sont à effectuer à l'ordre de : « Ogec Auvergne J. B. de La Salle »

Il n'est pas envoyé d'avis d'échéance pour les règlements par chèque.

En cas de rejet d'un chèque pour défaut de provision, les frais bancaires correspondants sont réclamés au payeur.

3.5. Divers

Le solde des sommes dues devra être réglé avant le 30 juin dernier délai.

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

La situation financière de la famille est consultable à tout moment sur : https://www.ecoledirecte.com/ onglet « Situation financière »

Nous soussignés M. …….. et Mme …… déclarons avoir lu et approuvé le règlement financier.

Date et signatures des représentants légaux de l'élève.

Contact : Service comptabilité – 04.73-98-54.59. – comptabilite@lasalle63.fr